



CONSEIL
DE QUARTIER

Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

Procès-verbal de la deuxième assemblée du Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–colline Parlementaire tenue le 20 février 2008, à 19 h, à l'école des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase, 3, ruelle des Ursulines

Présences :

M ^{me}	Geneviève Roy	Présidente
MM.	Serge Béhar	Vice-président
	Louis-H. Campagna	Secrétaire
M ^{mes}	Françoise Sorieul	Trésorière
	Josée Martineau	Administratrice
MM.	Daniel Deraîche	Administrateur
	Rénald Goulet	Administrateur
	James Monti	Administrateur
	Jacques Joli-Cœur	Conseiller municipal et maire suppléant

Il y a quorum.

Absence motivée :

M ^{me}	Christine Cheyrou	Administratrice
-----------------	-------------------	-----------------

Était également présent :

M.	André Martel	Arrondissement de La Cité
----	--------------	---------------------------

Outre les noms énumérés ci-dessus, 19 personnes assistaient à cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 08-02-01 Ouverture de l'assemblée**
- 08-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 08-02-03 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 janvier 2008**
- Adoption
 - Affaires découlant du procès-verbal
- 08-02-04 Médiation de quartier**
- Présentation du groupe
- 08-02-05 Plan d'action du conseil de quartier et période de questions et commentaires du public**
- 08-02-06 Dénomination du conseil de quartier**
- Discussion et décision
- 08-02-07 Secrétariat des assemblées**
- Discussion et décision concernant l'embauche d'un secrétaire de rédaction
- 08-02-08 Harmonisation réglementaire**
- Rapport de consultation de la séance publique de travail : rue Saint-Jean, côtes de la Fabrique et du Palais, place D'Youville
 - Séances publiques de travail à venir : zones mixtes; hôtellerie
- 08-02-09 Période réservée aux conseillers municipaux**
- 08-02-10 Période de questions et commentaires du public**
- 08-02-11 Trésorerie**
- 08-02-12 Correspondance**
- Accusé de réception du cabinet de la mairie
 - Lettre du Conseil de quartier de Saint-Roch
 - Lettre d'un groupe de résidants : Demande de consultation publique : Musée national des beaux-arts du Québec/Démolition du couvent des Dominicains
 - Lettre en c.c. transmise par la Société des gens de baignade à M. Ralph Mercier concernant le projet de parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise
- 08-02-13 Divers**
- Retour sur le procès-verbal de l'assemblée d'organisation
 - Stratégie d'intervention hôtelière et Plan directeur de quartier (assemblée de travail)
- 08-02-14 Levée de l'assemblée**

08-02-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Geneviève Roy procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 05.

Présentation des administrateurs et de MM. Jacques Joli-Cœur et André Martel

08-02-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Rénaud Goulet pose la question à savoir si la période de question et de commentaires du public ne serait pas placée trop tard dans l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE M. JAMES MONTI DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL DERAÏCHE, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'administration sans modification.

Adoptée à l'unanimité

Par courtoisie pour notre invité de l'organisme *Médiation de quartier*, nous passerons le point 08-02-04 avant le point 08-02-03.

08-02-03 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 17 JANVIER 2008

- **Adoption**

SUR PROPOSITION DE M. SERGE BÉHAR DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL DERAÏCHE, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du 17 janvier 2008.

- **Affaires courantes**

08-01-03, « Postes vacants » : M. Rénaud Goulet pose la question à M. Martel, à savoir s'il y a des informations nouvelles concernant le nombre de sièges d'administrateur attribués aux commerçants. M. Martel explique qu'il s'agirait d'une modification à apporter au règlement régissant le fonctionnement des conseils de quartier.

Résolution CA-08-09—Recommandation au Conseil d'arrondissement de La Cité concernant la Maison Dauphine. M. André Martel a acheminé à l'Arrondissement la recommandation du conseil de quartier.

DÉPÔT DE DOCUMENT

- Fiche « Rapport d'une assemblée publique de consultation », dossier A1GT2007-087 (2008-01-18, 2 pp.)

Résolution CA-08-11—Circulation des camions en transit sur le boulevard Champlain. Une lettre a été transmise au maire (2008-01-28). Celui-ci a accusé réception (voir point 08-02-11, correspondance).

08-02-04 MÉDIATION DE QUARTIER

- **Présentation du groupe**

M. Louis Lemieux présente deux organismes associés : « *Service de médiation de quartier* » (fondé il y a 3 ans) et « *L'Autre avenue*--Organisme de justice alternative » (fondé il y a 25 ans). Sa présentation concerne de l'information sur un service accessible, gratuit et confidentiel de médiation offert aux citoyens pour les aider à résoudre leurs conflits de voisinage, interpersonnels ou reliés à un acte criminel. Le service s'appuie sur le travail de 9 bénévoles ayant chacun reçu une formation de 45 heures et bénéficiant de formation continue.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Des documents de présentation sont déposés auprès du secrétaire et distribués aux officiers et aux citoyens présents.

- Carte d'affaires de *L'Autre avenue* - Organisme de justice alternative - Isabelle Lavoie, intervenante sociale
- Dépliant de *L'Autre avenue* - Organisme de justice alternative
- Encart de l'organisme *Médiation de quartier*
- Deux feuilles du *Service de médiation de quartier* - présentation et schéma général de fonctionnement

Questions et commentaires des citoyens :

Est-ce que la demande doit nécessairement provenir des deux parties?

--Une autorisation écrite est requise de la part du demandeur pour contacter l'autre partie. L'autre partie a le choix d'accepter ou de refuser la médiation.

Comment cet organisme est-il financé?

--Initialement, par le ministère de la Justice, désormais par l'organisme *L'Autre avenue*.

Est-ce que le service est aussi offert pour des conflits entre commerces?

--Oui, le service peut être offert à d'autres clientèles, par contre, pas de service offert pour les conflits familiaux ou les conflits de couple.

Dans le cas de conflits entre écoliers, n'y a-t-il pas « conflit de juridiction » entre le service de médiation et les autorités scolaires?

--Intégration du service de médiation à l'intervention de l'école et de la police.

Quel est le taux de collaboration suite aux interventions auprès de l'autre partie?

--Pas de statistiques compilées actuellement, mais à l'estimé, 50/50. Une confiance se développe graduellement dans le service, mais il demeure des craintes de représailles.

08-02-05 PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE QUARTIER ET PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Ouverture de l'échange par M^{me} Geneviève Roy, présidente

Mise en contexte : rappel de l'importance d'élaborer un plan d'action prioritaire. Ces actions doivent être rassembleuses, réalisables, ciblées et mesurables pour permettre un suivi à court et à long terme. Au cours des 10 dernières années, les problèmes majeurs du quartier, c'est-à-dire transport et circulation, hôtellerie illégale, lien basse-ville/haute-ville, etc., semblent toujours être

les mêmes. L'élaboration du plan d'action s'inspirera du Plan directeur de quartier. Ce dernier reste à compléter en incluant le secteur de la colline Parlementaire.

Questions et commentaires des citoyens :

Autobus électriques : M. Jacques Joli-Cœur mentionne que huit autobus électriques sont projetés et parcourront une boucle à travers le quartier dès le début de juin 2008.

Colline Parlementaire : M. Jacques Joli-Cœur mentionne qu'un plan de quartier pour la colline Parlementaire est à venir.

Plan directeur de quartier : De l'importance d'appuyer l'élaboration du plan d'action sur le Plan directeur de quartier et d'en faire la « bible » du conseil de quartier. De l'inclusion dans le plan d'action d'une démarche d'obtention auprès de la Ville d'un tableau de suivi du Plan directeur de quartier.

Ordonnancement des actions : Constat que des 35 actions identifiées au Plan directeur de quartier, 10 ont été retenues comme priorités suite à la consultation publique du 23 mai 2007. Est-ce que la stratégie du conseil sera de considérer les 35 actions identifiées, ou bien, va-t-on uniquement considérer les 10 priorités retenues?

--M^{me} Geneviève Roy mentionne qu'on tiendra compte de l'ordonnancement proposé suite à la consultation publique.

Procès-verbaux : Que les ordres du jour et les procès-verbaux soient disponibles sur Internet.

--M. André Martel explique que les OdJ sont déjà disponibles sur Internet, au moins 7 jours à l'avance. Le conseil de quartier en étant à sa seconde rencontre, aucun PV adopté n'a encore été déposé. Un autre organe d'information existe déjà en format papier, soit le bulletin municipal distribué par Poste Canada.

Préoccupations des commerçants : Comment va-t-on inclure les préoccupations des commerçants dans le plan d'action du conseil de quartier?

--M^{me} Geneviève Roy fait un bref sondage quant à la participation des commerçants aux séances du conseil de quartier : on constate que trois commerçants sont présents à la rencontre de ce soir. Elle exprime le souhait d'établir un dialogue avec les commerçants, notamment par leur représentation régulière aux assemblées. Elle exprime le souhait que les administrateurs du conseil de quartier soient invités à une rencontre avec l'Association des gens d'affaires du Vieux-Québec.

--M. James Monti mentionne qu'il reconnaît la nécessité d'impliquer les commerçants dans l'élaboration du plan d'action; il reconnaît aussi le besoin de participation des commerçants aux processus du conseil de quartier et qu'un dialogue s'établisse avec l'Association des commerçants.

Accès à l'information : Demande pour obtenir le fichier du Plan directeur de quartier (téléchargement ou CD), quitte à en acquitter les frais, de même qu'un règlement de zonage résumé, puisque le règlement complet est difficile à comprendre pour le non-initié.

--M. Jacques Joli-Cœur explique qu'on compte actuellement onze règlements de zonage qui ne seront pas harmonisés avant 2009.

--M. André Martel mentionne que le règlement de zonage n'est pas encore disponible en format électronique, mais le sera éventuellement. Concernant le Plan directeur de quartier, il existe une version administrative, remise aux officiers du conseil de quartier et disponible sur Internet dans la section des résolutions du conseil d'arrondissement. Le Plan directeur complet sera édité en

version digeste disponible en version électronique et largement diffusée, c'est un projet en cours. Une présentation est à venir de la part d'une ressource de la Ville afin d'expliquer le Plan directeur de quartier. Concernant la stratégie relative à l'hôtellerie, une rencontre peut être organisée avec l'Arrondissement et la Ville afin d'expliquer ce qui se passe de ce côté. Concernant le travail de révision de zonage, un travail de fond est en cours et sera probablement présenté durant le printemps.

Le numéro de téléphone et l'adresse courriel de M. Martel sont disponibles et diffusés aux fins de questions.

Familles étrangères : Qu'est-ce que le conseil de quartier prévoit réaliser au terme de 2008 afin d'accueillir les familles étrangères?

Enjeux du quotidien : Que le conseil de quartier invite à l'occasion un directeur de service afin de répondre à une question relative au quotidien, c'est-à-dire le déneigement, etc.; cela permet du coup de travailler sur les enjeux du quotidien et de cheminer vers une solution.

--M^{me} Geneviève Roy émet le constat que les citoyens ont besoin de davantage d'information.

Préoccupations des résidents : Que le conseil de quartier, en plus d'augmenter la quantité d'information diffusée, achemine une information qui soit sensible aux préoccupations du quotidien des gens du quartier.

Éducation du public : Que soit faite une éducation du public concernant les enjeux du quartier et les services à la population.

Plaintes : Que le conseil de quartier soit inclus dans le processus de traitement des plaintes?

--M. André Martel répond que, oui, le conseil de quartier pourrait être inclus dans le processus de traitement des plaintes, mais en tant que contact avec l'Arrondissement. La limite du conseil de quartier est au niveau de la vitesse de réponse.

--M. Jacques Joli-Cœur mentionne le choix qui a été réalisé entre un comité consultatif et un conseil de quartier. Il rappelle le pouvoir d'initiative que détient le conseil de quartier. « Le conseil de quartier est le principal canal de l'initiative citoyenne. » Il souligne que l'Arrondissement de La Cité est la porte d'accès aux services, etc.

--On mentionne que plusieurs décisions affectant les résidents sont prises au Comité exécutif.

Écoute des résidents : M. Daniel Deraîche mentionne l'importance de tenir compte autant du quotidien que des plans à long terme. Il offre sa disponibilité pour répondre aux questions des citoyens et des commerçants dans le quartier.

Stationnement : On constate le problème du stationnement dans le quartier, notamment pour la famille et les amis; on demande de remettre les parcomètres de 10 h 00 à 18 h 00.

Organe d'information : On apprécie l'organe d'information actuel, soit le bulletin municipal format papier.

Équilibre dans le développement : Que l'on vise un équilibre entre le développement résidentiel, commercial et institutionnel. Que l'on harmonise les différents enjeux : présence de nouvelles familles, tourisme, circulation des camions lourds, etc. Que l'on promeuve les occasions d'affaires pour servir les gens du quartier (services de proximité).

Responsabilité du Plan directeur : On mentionne que ce n'est pas le conseil de quartier qui est responsable du Plan directeur mais plutôt la Ville. Quelle est l'intention de la nouvelle administration municipale concernant la mise en œuvre du Plan directeur de quartier?

08-02-06 DÉNOMINATION DU CONSEIL DE QUARTIER

- **Discussion et décision**

M^{me} Geneviève Roy présente l'enjeu : changer la dénomination sociale du conseil de quartier.

Motifs : Appellation actuelle trop longue; souvent abrogée pour « Vieux-Québec » seulement; manière d'intégrer les 3 secteurs du quartier en favorisant le sentiment d'appartenance; faire connaître l'existence du nouveau conseil de quartier.

M. Louis-H. Campagna demande quel serait le coût associé à une telle démarche?

--M. André Martel répond que les coûts sont relativement négligeables en ce qui concerne la papeterie : le papier en-tête a été imprimé à 500 copies; l'impression des enveloppes a été arrêtée. Il y aura peut-être à considérer des frais de consultation auprès des citoyens? En outre, la décision du changement doit passer par le conseil de Ville et il y aura des frais auprès du Registraire des entreprises du Québec.

Opinions des administrateurs :

M. Rénald Goulet : D'accord, enclenchons le processus

M. Daniel Deraîche : Sceptique par rapport à la délimitation territoriale, au sentiment d'appartenance respectif

M^{me} Josée Martineau : Ouverte à l'idée, mais sensible à l'enjeu de la délimitation territorial

M. Serge Béhar : Ouvert, mais sensible à l'appartenance au quartier

M. Rénald Goulet demande à M. Jacques Joli-Cœur s'il se pourrait dans l'avenir que les limites territoriales du quartier soient révisées?

M^{me} Françoise Sorieul : Besoin de s'identifier à un nom de quartier, se sent très conservatrice, reconnaît que l'appellation actuelle est curieuse.

M. James Monti : Souhaite garder le statu quo pour le moment.

M. Louis-H. Campagna : Au-delà des questions pratiques (coûts, papeterie, etc.), exprime le souci de l'énergie limitée du conseil; mais ne s'objecte pas à l'idée.

Questions et commentaires des citoyens

On suggère un concours pour choisir le nom.

On constate une surutilisation du nom « Champlain »

On appuie l'idée d'un concours pour choisir le nom, mais en saisissant l'opportunité pour faire connaître le conseil de quartier auprès des résidents.

On mentionne à nouveau que les énergies du conseil sont limitées.

Suite à la discussion, ne constatant pas une convergence des opinions, les administrateurs conviennent de reporter l'enjeu.

08-02-07 **SECRETARIAT DES ASSEMBLÉES**

- **Discussion et décision concernant l'embauche d'un secrétaire de rédaction.**

M. Louis-H. Campagna mentionne que, lors de la dernière assemblée (08-01-06, « Secrétariat d'assemblée »), il y a eu convergence vers l'idée d'embaucher une ressource en rédaction de procès-verbaux des assemblées. Cela aurait notamment pour bénéfice de permettre au secrétaire du conseil de participer pleinement aux délibérations. Il ne restait qu'à prendre cette décision et convenir de la manière de choisir la ressource. Il demande à M. André Martel quel est le fruit de ses recherches en ce sens.

M. André Martel explique qu'il a un bassin de ressources à l'université Laval, aux programmes de communication, de sociologie, etc. Il n'est pas en mesure de rencontrer le souhait exprimé par le conseil d'embaucher une personne du quartier, et particulièrement de l'École d'architecture. En outre, il explique qu'il accompagne initialement la personne dans son travail.

Résolution CA-08-12
Concernant le secrétariat d'assemblée

SUR PROPOSITION DE M. JAMES MONTI DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} FRANÇOISE SORIEUL, IL EST RÉSOLU de retenir les services d'une ressource en secrétariat d'assemblée dès la prochaine assemblée, aux mêmes conditions qui s'appliquent chez les autres conseils de quartier.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CA-08-13
Concernant le secrétariat d'assemblée

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS-H. CAMPAGNA DÛMENT APPUYÉE PAR M. SERGE BÉHAR, IL EST RÉSOLU de confier à M. André Martel le soin de choisir la ressource en secrétariat d'assemblée et de rendre compte de son choix à la prochaine assemblée.

Adoptée à l'unanimité

08-02-08 HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE

- **Rapport de consultation de la séance publique de travail : rue Saint-Jean, côtes de la Fabrique et du Palais, place D'Youville**

Le conseil prend acte du rapport de consultation.

- **Séances publiques de travail à venir : zonage des zones mixtes et l'hôtellerie**

M. André Martel demande au conseil de se positionner quant à la démarche à adopter pour consulter la population :

OPTION 1 Procéder d'abord par une séance de travail en c.a. (mars) suivie d'une séance publique de travail (avril)

OPTION 2 Procéder directement en séance publique de travail

Résolution CA-08-14

Concernant le choix d'une méthode de consultation

SUR PROPOSITION DE M. JAMES MONTI D'UMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL DERAÎCHE, IL EST RÉSOLU de choisir l'option 2 : procéder directement en séance publique de travail.

Adoptée à l'unanimité

La date de la séance publique de travail est fixée au 12 mars 2008 à 19 h 00 dans le gymnase de l'école des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines.

M. Serge Béhar demande à M. André Martel s'il est possible de recevoir à l'avance les explications quant aux questions soulevées en décembre 2007.

08-02-09 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

DÉPÔT DE DOCUMENT

- Mémoire sur le livre vert--*Un regard neuf sur le patrimoine culturel*-- Révision de la *Loi sur les biens culturels* (Février 2008, 16 pp.).

M^{me} Françoise Sorieul demande ce qu'il en est de la zone à l'extérieur du périmètre historique?

--M. Jacques Joli-Cœur explique la préoccupation d'inclure le secteur portuaire dans la zone historique, mais que le gouvernement fédéral a refusé.

08-02-10 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Protection du Palais de l'Intendant : Demande adressée à M. Jacques Joli-Cœur à propos de ce qu'il en est de la question posée dans les médias par des archéologues concernant la protection du Palais de l'Intendant ?

--M. Jacques Joli-Cœur répond que la première grande décision de madame la mairesse Andrée Boucher fut de protéger et de mettre en valeur l'Îlot du Palais. Des crédits immobiliers de 18 M \$ ont été accordés et les travaux entamés. Le nouveau maire a décidé de stopper les travaux actuels. La situation est inquiétante quant à la protection des artefacts. Le conseiller interviendra auprès du maire dès la plénière de jeudi prochain.

Projet de parc-plage au bassin Louise : Donnant suite à une lettre transmise (voir 08-02-11, Correspondance) M. Léonce Naud, qui représente l'organisme *Société des gens de baignade*, informe le conseil de quartier quant au projet d'un parc-plage au bassin Louise portant le nom du célèbre nageur Jacques Amyot. Il demande un appui du conseil de quartier reposant sur une connaissance du dossier.

DÉPÔT DE DOCUMENT

- Brochure synthèse datée du 2008-02-20 portant l'objet « *Informations sur le projet de parc-plage au bassin Louise* » (2008-02-20, 6 pp.)

Politique du patrimoine : M^{me} Françoise Sorieul demande à M. André Martel d'obtenir un exemplaire de la *Politique du patrimoine de la Ville de Québec*.

Constats de novembre 2005 : M^{me} Françoise Sorieul demande à M. André Martel si le constat de novembre 2005 quant à la situation du quartier est disponible.

--M. André Martel informe que l'information est disponible sur la page d'accueil web du conseil de quartier.

08-02-11 TRÉSORERIE

M^{me} Françoise Sorieul, trésorière, informe l'assemblée quant à l'ouverture d'un compte à la Caisse Desjardins de Québec. Un montant de 5 \$ a été versé pour la part sociale de qualification. Le conseil de quartier a obtenu la dispense des frais de gestion. Deux signatures sur trois signataires seront requises pour émettre les chèques.

M. Louis-H. Campagna demande ce qu'il ressort de la question concernant un remboursement possible des taxes TPS et TVQ.

--M^{me} Sorieul explique que sont éligibles à de tels remboursements les organismes ayant des revenus annuels minimums supérieurs à 30 k \$.

08-02-12 CORRESPONDANCE

M. Louis-H. Campagna, secrétaire, fait lecture de la liste de correspondance :

Affaires courantes :

- **Lettre de monsieur le maire (2008-02-08)**

Accusé-réception de notre lettre donnant suite à la résolution CA-08-11—Circulation des camions en transit sur le boulevard Champlain.

M. Rénaud Goulet mentionne les démarches entreprises auprès de M. Tremblay, de Compost Québec, qui aboutissent à une décision de l'entreprise de ne plus faire circuler les camions d'écorce et de boue de désencrage par le boulevard Champlain.

Nouvelles affaires :

- **Lettre du Conseil de quartier de Saint-Roch (2008-01-31)**

Le président du Conseil de quartier de Saint-Roch nous remercie de notre accueil à la séance du 17 janvier 2008 et nous félicite pour notre dynamisme. Il exprime le souhait d'une collaboration entre nos quartiers pour des dossiers partagés, notamment, la Maison citoyenne et le parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise.

- **Lettre d'un groupe de résidents : Demande de consultation publique : Musée national des beaux-arts du Québec / Démolition du couvent des Dominicains (2008-02-06)**

M. John Gallup demande la lecture de la lettre. On demande que le conseil de quartier appuie la démarche des signataires de la pétition du 6 février 2008 quant à « la tenue dans les plus brefs délais d'une consultation publique concernant l'urgence alléguée de démolir le couvent des Dominicains [...] » dans le contexte de l'agrandissement du Musée des Beaux-arts du Québec.

M. Jacques Joli-Cœur explique qu'il sera tenu, le vendredi 22 février, à 9 h 30, un comité plénier à l'hôtel de ville, où sera présenté l'enjeu. Il explique, en outre, que la tenue d'une consultation concernant une modification de zonage dans le secteur en question relève du Conseil de quartier de Montcalm.

M^{me} Geneviève Roy répond que cet enjeu concerne plus que le quartier Montcalm, puisqu'il s'agit d'un projet culturel national.

Résolution CA-08-15

Concernant l'appui à la pétition du 6 février 2008 et une demande à l'Arrondissement de La Cité à propos de la démolition du couvent des Dominicains

Considérant la pétition du 6 février 2008 portant sur la « tenue dans les plus brefs délais d'une consultation publique concernant l'urgence alléguée de démolir le couvent des Dominicains avant même le lancement du Concours international en architecture »;

Considérant que le projet d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec est un projet national qui concerne aussi le quartier Vieux-Québec—Cap-Blanc—colline Parlementaire.

SUR PROPOSITION DE M. RÉNALD GOULET DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL DERAÎCHE, IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande des signataires de la pétition du 6 février 2008, de solliciter auprès de l'Arrondissement de La Cité la tenue d'une consultation publique dans les meilleurs délais et d'en appeler à l'appui des autres quartiers de la ville.

6 pour, 0 contre, 1 abstention, M. James Monti s'était absenté.

Adoptée à la majorité

M^{me} Geneviève Roy, présidente, donnera suite à la résolution.

En outre, M. John Gallup suggère qu'à l'avenir, le dépôt de la correspondance se fasse au début de la rencontre.

- **Lettre de la Société des gens de baignade (2008-02-13)**

Copie-conforme d'une lettre d'information datée du 13 février 2008 et transmise par la *Société des gens de baignade* à M. Ralph Mercier, conseiller municipal, concernant le projet de parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise. Voir 08-02-09—*Projet de parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise*.

M^{me} Geneviève Roy, présidente, suggère que dorénavant la correspondance soit déposée en début de séance. On demandera à tout invité de se présenter à une heure prédéterminée.

08-02-13 DIVERS

- **Retour sur le compte-rendu de l'assemblée d'organisation**

Les membres prennent acte du compte-rendu.

- **Stratégie d'intervention hôtelière et Plan directeur de quartier (assemblée de**

travail)

DÉPÔT DE DOCUMENT

M. André Martel distribue aux administrateurs un document synthèse :

- *Rapport d'une consultation sur le choix des priorités d'action du plan d'action du Plan directeur de quartier (2007-05-23, 13 pp.)*

M. André Martel demande au conseil s'il souhaite procéder à une assemblée publique de travail préparatoire quant à cet enjeu.

Résolution CA-08-16

Concernant la stratégie d'intervention hôtelière et le Plan directeur de quartier - assemblée de travail

SUR PROPOSITION DE M. JAMES MONTI DÛMENT APPUYÉE PAR M. SERGE BÉHAR, IL EST RÉSOLU de procéder le 12 mars 2008 à une assemblée publique de travail préparatoire à la stratégie d'intervention hôtelière et au Plan directeur de quartier.

Adopté à l'unanimité

08-02-14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 21 h 50.

Geneviève Roy
Présidente

Louis-H. Campagna
Secrétaire